

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE
DE TORONTO**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



Page 3

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 20 juin 2024

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2024, avec les informations comparatives pour 2023

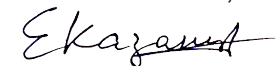
	2024	2023
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 068 \$	7 984 \$
Placements à court terme	2 100	11 700
Financement à recevoir	500	3 221
Débiteurs	2 886	2 465
Charges payées d'avance	12 088	17 514
Montant à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	10 657	11 234
	39 299	54 118
Immobilisations (note 2)	29 364	31 947
	68 663 \$	86 065 \$

Passifs, apports reportés et soldes de fonds

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	20 239 \$	19 592 \$
Tranche à court terme des emprunts hypothécaires (note 5)	710	690
	20 949	20 282
Apports reportés (note 6)		
Charges des exercices futurs	2 940	5 966
Immobilisations	11 200	11 712
	14 140	17 678
Emprunts hypothécaires (note 5)		
Avantages sociaux futurs (note 7)	2 570	3 280
	3 050	2 539
	40 709	43 779
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation	2 210	18 117
Affectations d'origine interne	5 400	7 000
Usage particulier	20 344	17 169
	27 954	42 286
Engagements (note 9)		
Éventualités (note 10)		
Dépendance économique (note 15)		
	68 663 \$	86 065 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, Yeugenia Kazantseva, administrateur(trice)



, Andrew Bedard, administrateur(trice)

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	Fonds d'exploitation		Usage particulier	
	2024	2023	2024	2023
Produits				
Gouvernement				
Ontario (note 13)	162 635 \$	161 434 \$	428 \$	428 \$
Fonds pour un budget équilibré du programme de protection de l'enfance (note 13)	111	2 405	–	–
Canada	2 400	2 221	–	–
Ville de Toronto	–	29	–	–
Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	873	656	6 058	4 358
Placements	1 089	842	106	10
Services liés aux programmes	548	526	85	85
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations [note 6 b)]	75	75	437	437
Autres	269	278	41	31
	168 000	168 466	7 155	5 349
Charges				
Salaires et avantages sociaux	89 672	88 480	690	954
Paiements au titre des taux de pension	60 146	48 280	–	–
Charges liées aux clients	15 122	12 950	1 659	2 837
Frais d'occupation et de bureau	8 778	10 715	226	231
Déplacements	2 244	2 197	64	18
Amortissement des immobilisations	3 295	3 326	821	821
Achat de services	2 979	3 160	277	265
Formation et recrutement	399	421	157	61
Autres	2 872	2 413	86	73
	185 507	171 942	3 980	5 260
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges				
	(17 507) \$	(3 476) \$	3 175 \$	89 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de l'évolution des soldes de fonds
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives pour 2023

2024	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	18 117 \$	7 000 \$	17 169 \$	42 286 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(17 507)	–	3 175	(14 332)
Virement interfonds [note 1 a)]	1 600	(1 600)	–	–
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	2 210 \$	5 400 \$	20 344 \$	27 954 \$

2023	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	21 593 \$	7 000 \$	17 080 \$	45 673 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 476)	–	89	(3 387)
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	18 117 \$	7 000 \$	17 169 \$	42 286 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges		
Fonds d'exploitation et fonds à usage particulier	(14 332) \$	(3 387) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	4 116	4 147
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(512)	(512)
Variation nette des apports reportés reçus	(3 026)	(659)
Variation nette des avantages sociaux futurs	511	(263)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	8 950	(546)
	(4 293)	(1 220)
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts hypothécaires	(690)	(675)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 533)	(2 246)
Diminution (augmentation) nette des placements à court terme	9 600	(2 145)
	8 067	(4 391)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	3 084	(6 286)
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	7 984	14 270
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	11 068 \$	7 984 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

La Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société ») a été créée en 1891 et a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société offre une série de services de protection et de prévention, conformément à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* de l'Ontario. Le financement de ces services est assuré principalement par la province d'Ontario. La Société dépend de ce financement pour la poursuite de ses activités.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Fonds

La Société gère les fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation comptabilise les activités générales de la Société et est principalement financé par des sources gouvernementales.

ii) Fonds à usage particulier

Le fonds à usage particulier reflète les subventions reçues de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada ainsi que les dons et le financement provenant d'autres sources privées et du gouvernement pour des programmes de prévention spécifiques et des projets de recherche sur la protection de l'enfance.

Le conseil d'administration de la Société a restreint l'utilisation des fonds provenant de la vente des terrains de la rue Charles à des utilisations futures de la Société liées à l'immobilier. Le montant non engagé dans ce fonds immobilier, qui est inclus dans le fonds à usage particulier au 31 mars 2024, était de 7 854 \$ (7 568 \$ en 2023).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Fonds grevé d'affectations internes

Le conseil d'administration de la Société a grevé d'affectations internes un montant de 5 400 \$ (7 000 \$ en 2023) à des fins d'exploitation. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un virement interfonds de 1 600 \$ pour financer les charges liées aux clients.

b) Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

La Société est principalement financée par la province d'Ontario conformément aux ententes budgétaires établies par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MDESC »). Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans cette période subséquente.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits liés aux frais d'utilisation, aux revenus découlant de services rendus et aux revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Société n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers, au coût amorti, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période lorsqu'il existe des indices d'une possible dépréciation des actifs.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Société, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations sont amorties annuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

e) Avantages sociaux futurs

La Société prévoit des congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas pour les employés. La Société comptabilise cette obligation selon l'anticipation de l'utilisation future de l'avantage.

Les coûts liés aux charges sociales d'un régime multi-employeurs à prestations définies, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), correspondent aux cotisations que l'employeur doit verser au régime au cours de la période.

La Société offre à ses employés un régime d'avantages sociaux (y compris les soins de santé, les soins dentaires et d'autres avantages) dans le cadre d'un régime de services administratifs seulement. Le régime est financé par la Société en fonction de l'expérience et des facteurs liés aux apports, comme convenu avec le fournisseur de régime. Les montants qui dépassent les exigences actuelles sont considérés comme des excédents et sont remboursables par le fournisseur de régime à la Société.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dons reçus sous forme de biens et de services

La Société reçoit des dons de biens et de services sous forme de temps de bénévolat. Comme ces dons reçus sous forme de biens et de services ne sont pas achetés, ils ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est une obligation juridique liée à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles, telles que le désamiantage d'édifices mis hors service par des entités du secteur public. Selon l'évaluation par la direction des immobilisations corporelles de la Société, les répercussions sur les présents états financiers ne seraient pas significatives.

i) Changement de méthode comptable

Le 1^{er} avril 2023, la société a adopté la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3400, « Revenus ». La nouvelle norme comptable met en place un cadre unique établissant des catégories de revenus pour accroître l'uniformité de la comptabilisation et de l'évaluation des revenus. Au 31 mars 2024, la Société a déterminé que l'adoption de cette nouvelle norme n'avait pas eu d'incidence sur les montants présentés dans les états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Immobilisations

2024	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	41 803	17 074	24 729
Améliorations locatives	1 354	905	449
Mobilier et matériel	13 801	11 657	2 144
Véhicules	393	393	–
Matériel informatique et logiciels	8 840	7 015	1 825
	66 408 \$	37 044 \$	29 364 \$

2023	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	41 766	16 033	25 733
Améliorations locatives	1 354	815	539
Mobilier et matériel	13 546	11 005	2 541
Véhicules	433	433	–
Matériel informatique et logiciels	8 962	6 045	2 917
	66 278 \$	34 331 \$	31 947 \$

3. Facilités de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit de 14 000 \$, exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre les prêteurs. Aux 31 mars 2024 et 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

3. Facilités de crédit (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit supplémentaire, auprès d'un prêteur différent, qui prévoit une ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$. La ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$ est exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre ses prêteurs, et une hypothèque subsidiaire d'un montant de 15 000 \$ sur les terrains et les améliorations détenus par la Société. Aux 31 mars 2024 et 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit renouvelable.

La Société est tenue de respecter certaines clauses restrictives non financières conformément aux conditions des facilités de crédit. Au 31 mars 2024, la Société respectait ces clauses restrictives.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer comprennent :

	2024	2023
Crédoiteurs et autres charges à payer	8 882 \$	6 748 \$
Salaires et avantages sociaux	11 357	12 844
	20 239 \$	19 592 \$

Les salaires et avantages sociaux comprennent 1 120 \$ (815 \$ en 2023) pour les jours de congés autorisés accumulés. Les employés ont droit à six jours de congés autorisés par année de service, dont quatre jours peuvent être reportés d'une année à l'autre, à condition que le total des jours accumulés ne soit pas supérieur à 10 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cette prestation.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

5. Emprunts hypothécaires

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2024	2023
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 335 \$	1 491 \$
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 045	1 237
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	900	1 242
			3 280	3 970
Moins la tranche à court terme			710	690
			2 570 \$	3 280 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts hypothécaires se sont élevées à 223 \$ (214 \$ en 2023) et sont incluses dans les frais d'occupation et les frais de bureau.

Les remboursements minimums de capital à payer pour les trois prochaines années sont les suivants :

2025	710 \$
2026	730
2027	1 840
	3 280 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Apports reportés

a) Charges des exercices futurs

Les apports reportés liés à des charges d'exercices futurs représentent des montants non dépensés reçus à des fins précises.

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 966 \$	6 625 \$
Financement reçu plus les intérêts	3 962	4 518
Montants comptabilisés à titre de produits	(6 755)	(4 942)
Économies accumulées au titre de la Subvention équivalent à la Prestation ontarienne pour enfant	(233)	(235)
Solde à la clôture de l'exercice	2 940 \$	5 966 \$

b) Immobilisations

Les apports reportés qui ont trait aux immobilisations correspondent au montant non amorti des apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de ces apports en capital est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 712 \$	12 224 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(512)	(512)
Solde à la clôture de l'exercice	11 200 \$	11 712 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des congés de maladie

Le passif au titre des avantages sociaux futurs des employés comprend 3 003 \$ pour les avantages liés aux congés de maladie accumulés (2 473 \$ en 2023). Aux termes du régime de congés de maladie accumulés, les employés ont droit à 18 jours par année de service et peuvent accumuler les crédits de congés de maladie inutilisés jusqu'à concurrence de 100 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cet avantage.

b) Régime multi-employeurs à prestations définies

Tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel de la Société sont admissibles au régime OMERS (le « régime »), qui est un régime multi-employeurs à prestations définies. Les cotisations d'employeur versées au régime en 2023 par la Société pour les services rendus et les services passés se sont élevées à 7 342 \$ (7 112 \$ en 2023) et 109 \$ (73 \$ en 2023), respectivement.

Le régime étant un régime multi-employeurs, les cotisations de la Société sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations définies, les cotisations de la Société étant passées en charges dans la période à laquelle elles deviennent exigibles.

Les participants et employeurs sont conjointement responsables de tout excédent ou déficit du régime, lesquels peuvent avoir une incidence sur les taux de cotisation futurs des participants. La Société ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, puisqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer sa quote-part des actifs et des passifs sous-jacents du régime. Au 31 décembre 2023, l'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite révélait un déficit actuariel de 4 202 000 \$.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada collecte des fonds auprès du secteur public et des entreprises et octroie des subventions à la Société pour des programmes de prévention, ainsi que pour des projets de recherche sur les projets liés à la protection de l'enfance pour lesquels aucun financement gouvernemental régulier n'est disponible.

a) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds à usage particulier

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 098 \$	5 755 \$
Financement reçu de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada	3 027	3 701
Montants comptabilisés à titre de produits	(6 058)	(4 358)
Solde à la clôture de l'exercice	2 067 \$	5 098 \$

Le solde inutilisé à la fin de l'exercice est inclus dans les apports reportés [note 6 a)].

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation

Les propriétés sont louées à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 123 \$ (120 \$ en 2023). La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada a fait un don de 123 \$ (120 \$ en 2023) à la Société relativement à ce loyer. Les contrats de location sont d'une durée d'un an, renouvelable annuellement. De plus, un don de 750 \$ (536 \$ en 2023) a été fait pour d'autres programmes. Le total des dons au Fonds d'exploitation s'élevait à 873 \$ (656 \$ en 2023).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (suite)

Certaines fonctions administratives sont assurées par la Société pour la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 12 \$ (12 \$ en 2023) par an.

La créance à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada comprend un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2023) détenu par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour le fonds immobilier aux termes d'une entente entre les deux parties.

9. Engagements

- a) La Société a conclu des contrats de location simple jusqu'au 31 mars 2027 pour des locaux autres que ceux loués à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada [note 8 b)].

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se détaillent comme suit :

2025	1 451 \$
2026	1 480
2027	1 510
	<hr/>
	4 441 \$

- b) La Société a conclu des ententes avec certains parents adoptifs afin de fournir une aide financière pour la prise en charge des enfants adoptés. L'engagement moyen estimé pour chacun des cinq prochains exercices est de 3 927 \$ (4 824 \$ en 2023).

10. Éventualités

La Société fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de la Société. La Société maintient une protection d'assurance.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

11. Actifs en dépôt

La Société conserve des liquidités et des placements pour le compte des enfants d'un montant de 99 \$ (169 \$ en 2023). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Société, en tant que souscripteur, détenait des régimes enregistrés d'épargne-études pour le compte d'enfants, en tant que bénéficiaire, pour un montant de 5 293 \$ au 31 mars 2024 (5 353 \$ en 2023). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

12. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

Le règlement de la Société stipule que la Société indemniserait ses administrateurs, ses dirigeants et les autres personnes qui assument une responsabilité pour le compte de la Société de tous les coûts, charges et frais, quels qu'ils soient, que ces personnes règlent ou engagent dans ou concernant toute action, poursuite ou procédure qui est intentée, engagée ou poursuivie contre elles ou à l'égard de tout acte, fait, question ou chose quelconque faite, effectuée ou permise par elles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des coûts, charges et frais occasionnés par une négligence ou un manquement délibéré de leur part.

La police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société couvre les administrateurs, les dirigeants et les autres personnes jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an au total, en ce qui concerne la responsabilité de dommages-intérêts imposés par un tribunal et découlant de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société. De plus, l'assurance de la Société prévoit une couverture globale annuelle de 10 000 \$ pour les administrateurs et les dirigeants à l'égard des réclamations faites contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société, lorsqu'aucune protection n'existe en vertu de la police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société.

Si, dans l'éventualité peu probable qu'un administrateur ou un dirigeant, dans l'exercice de ses fonctions, devienne responsable de coûts dépassant la couverture d'assurance de la Société, le règlement de la Société décrit ci-dessus oblige la Société à indemniser la personne pour ces coûts. La nature même de cette indemnisation ne permet pas à la Société d'estimer raisonnablement le risque maximal. Jusqu'à présent, la Société n'a pas effectué de paiements importants et ne s'attend pas à en faire en vertu de cette indemnisation. Bien qu'il s'agisse d'un passif potentiel, la Société estime qu'il est très peu probable que cela se produise.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Renseignements supplémentaires

La Société a des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* avec le MDESC. Le rapport de rapprochement suivant résume par service, sur une base de trésorerie modifiée, l'ensemble des produits et charges et indique tout excédent ou déficit résultant des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Au 31 mars 2024, les services suivants étaient déficitaires.

Programme du MDESC de protection de l'enfance

Produits

Financement du MDESC	152 812 \$
Déficit financé par le Fonds pour un budget équilibré	111
	<hr/>
	152 923
Financement autre que du MDESC	4 584
	<hr/>
	157 507

Charges

Salaires et avantages sociaux	84 058
Paiements au titre des taux de pension	53 744
Charges liées aux clients	12 233
Frais d'occupation et de bureau	10 625
Déplacements	2 178
Achat de services	2 270
Formation et recrutement	165
Autres	2 864
	<hr/>
	168 137

<hr/> <u>Insuffisance des produits sur les charges</u>	<hr/> <u>(10 630) \$</u>
--	--------------------------

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Rapprochement de l'état du résultat et du rapport de financement fourni au MDESC

Total des produits du fonds d'exploitation	168 000 \$
Déduire :	
Financement de programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	9 823
Produits au titre du programme de protection de l'enfance, autre que du MDESC	4 584
Produits au titre des programmes autres que de protection de l'enfance, autre que du MDESC	595
Amortissement des apports reportés	75
	<u>15 077</u>
Total du financement du programme de protection de l'enfance	<u>152 923 \$</u>
Total des charges du fonds d'exploitation	185 507 \$
Ajouter :	
Acquisition d'immobilisations	1 533
Autres charges au titre du programme de protection de l'enfance non comptabilisées dans le fonds d'exploitation	5
	<u>1 538</u>
Déduire :	
Charges des programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	11 488
Amortissement des immobilisations	3 295
Charges au titre des taux de pension liés au programme de protection de l'enfance	531
Variation de certaines charges payées d'avance	3 610
Variation de certaines charges à payer	(16)
	<u>18 908</u>
Total des charges du programme de protection de l'enfance	<u>168 137 \$</u>

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Au cours de 2014, le MDESC a annoncé la création du « Fonds pour un budget équilibré » afin d'aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter les exigences en matière d'équilibre budgétaire. Le processus du Fonds pour un budget équilibré a été initialement développé individuellement pour chaque société d'aide à l'enfance afin de refléter l'excédent accumulé qui était retourné au MDESC chaque année. Pour pouvoir accéder à ces fonds, la Société doit remplir deux conditions :

- a) La Société doit avoir généré un excédent d'exercice antérieur recouvré en 2013/2014 ou après;
- b) La Société doit avoir recours à un financement supplémentaire dans une année future pour les activités de protection de l'enfance afin de ne pas encourir un déficit. Le montant requis ne doit pas dépasser le total de l'excédent accumulé du Fonds pour un budget équilibré.

Avec prise d'effet au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le MDESC conservera 50 % de certains excédents générés par chaque société d'aide à l'enfance dans un Fonds pour un budget équilibré du ministère distinct, et ces fonds seront utilisés au gré du MDESC. Le tableau suivant représente le solde du Fonds pour un budget équilibré de la Société :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	394 \$	2 799 \$
Ajustement pour financer le déficit de l'exercice précédent	(283)	–
Déficit financé par le Fonds pour un budget équilibré	(111)	(2 405)
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	394 \$

Au 31 mars 2024, la Société avait entièrement utilisé son Fonds pour un budget équilibré.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Programmes du MDESC autres que de protection l'enfance :

Composantes du MDESC	Programmes du MDESC pluriannuels						Autres programmes du MDESC	Total général
	Hébergement communautaire pour les enfants	Services de soutien aux services communautaires pour le développement des enfants	Soutien à la communauté et à la prévention	Secteur public – Autres services à l'enfance	Initiatives provinciales	Programmes pluriannuels – Total MDESC	Augmentation de la capacité des ressources au sein de la communauté noire	
Produits								
Financement du MDESC	6 699 \$	66 \$	1 443 \$	11 \$	1 204 \$	9 423 \$	400 \$	9 823 \$
Charges au titre des taux de pension	–	–	531	–	–	531	–	531
Produits du programme, autre que du MDESC	–	–	595	–	–	595	–	595
Total des produits	6 699	66	2 569	11	1 204	10 549	400	10 949
Charges								
Salaires et avantages sociaux	100	62	1 778	11	1 003	2 954	–	2 954
Paiements au titre des taux de pension	6 596	–	–	–	–	6 596	–	6 596
Charges liées aux clients	–	2	488	–	178	668	400	1 068
Frais d'occupation et de bureau	–	1	86	–	–	87	–	87
Déplacements	3	1	10	–	23	37	–	37
Achat de services	–	–	200	–	–	200	–	200
Formation	–	–	7	–	–	7	–	7
Total des charges	6 699	66	2 569	11	1 204	10 549	400	10 949
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

14. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Société prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Les échéances contractuelles des emprunts hypothécaires sont indiquées à la note 5.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité de subir une perte découlant des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts hypothécaires de la Société ont un taux d'intérêt variable fondé sur les taux des acceptations bancaires majorés d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux des acceptations bancaires. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de la Société se composent de certificats de placement garanti dont les taux d'intérêt varient de 2,70 % à 5,62 % (de 0,30 % à 5,30 % en 2023) et qui viennent à échéance au cours de l'exercice.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement au financement à recevoir, aux débiteurs et aux créances de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2024

14. Risques financiers (suite)

La Société évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 mars 2024 correspond à la valeur comptable de ces actifs. Actuellement, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée.

Il n'y a eu aucun changement important concernant l'exposition aux risques depuis 2023.

15. Dépendance économique

La Société est principalement financée par la province d'Ontario conformément aux politiques de financement établies par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MDESC »). Tout excédent des produits sur les charges réalisé au cours d'un exercice donné ne peut être conservé par la Société. À l'heure actuelle, le MDESC ne s'est pas engagé à financer les déficits de la Société. Par conséquent, tout déficit subi qui ne serait pas financé aurait une incidence sur les activités futures.